

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 037-2015
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.94

Déposée le: 22.01.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Vanoni (Zollikofen, Les Verts) (porte-parole)

Rudin (Lyss, pvl)
Hügli (Biel/Bienne, PS)

Cosignataires: 18

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Expérimentation animale dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de faire faire les travaux de clarification nécessaires sur les thèmes suivants, de présenter un rapport à ce sujet assorti le cas échéant de propositions :

1. Dans quelle mesure et à quelles fins conduit-on dans le canton de Berne des expériences animales financées avec des fonds publics et détient-on des animaux à cet effet (à l'Université et dans le domaine hospitalier) ?
2. Quel regard le Conseil-exécutif porte-t-il sur l'évolution récente de l'expérimentation animale dans ces institutions publiques, face à son recul dans le secteur privé (ce que l'on constate au niveau national : augmentation dans le secteur public, recul dans le secteur privé) ?
3. Estime-t-il que les efforts entrepris pour réduire l'acuité de cette problématique (nombre des animaux d'expérimentation et gravité des interventions qui leur sont infligées) sont suffisants, ou se propose-t-il de prendre des mesures plus poussées?

4. Comment pense-t-il améliorer le pilotage central, la sensibilisation et l'état d'information aux niveaux de l'Université et de la Direction au sujet de l'expérimentation animale ?
5. Que pense-t-il de l'utilité de l'expérimentation animale et des fonds publics engagés dans ce domaine (vu les doutes qui se font jour sur la fiabilité des résultats et la possibilité de les transposer à l'homme) ?
6. Quels moyens pense-t-il engager pour promouvoir la recherche de solutions de rechange et faire progresser la recherche sans expérimentation animale ?

Développement

Le crédit inscrit au programme de la session de janvier 2015 pour un nouveau bâtiment de laboratoires à l'Université de Berne a permis de voir que dans le canton de Berne aussi, on consacre des fonds publics à l'expérimentation animale, à l'élevage et à la détention des animaux nécessaires à cet effet. Les conditions de ces méthodes douteuses sont définies au niveau fédéral. Le canton de Berne a l'obligation légale en tant qu'autorité d'exécution, d'autorisation et de contrôle et aussi en tant que propriétaire, d'exploitant et de bailleur de fonds des instituts de recherche, d'éviter les expériences superflues et de limiter le nombre des animaux utilisés et les souffrances qui leur sont infligées.

D'autant que selon la statistique la plus récente des organismes de protection des animaux (2013), le canton de Berne est le quatrième des cantons quant au nombre des expériences animales menées (en termes généraux comme dans la recherche fondamentale financée par des fonds publics, qui a utilisé 27 959 animaux en 2013). Il n'y a pas cependant de vue d'ensemble cantonale sur la pratique de l'expérimentation animale et les efforts entrepris pour réduire le nombre de ces expériences et les éviter. En tous cas, avant la discussion au Grand Conseil du crédit en question, il n'y avait pas de telle récapitulation ni de pilotage central et universitaire.

Au niveau fédéral, un rapport du Contrôle des finances a instauré la transparence il y a déjà cinq ans sur la détention des 330 000 animaux voués à l'expérimentation animale dans les universités suisses (écoles polytechniques comprises). Les coûts étaient alors chiffrés à 82 millions de francs par année (dont 33 couverts par la Confédération). En 2012, le Conseil national a chargé le Conseil fédéral, en réalisation d'un postulat de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture CSEC, d'exposer dans un rapport les moyens permettant de renforcer la recherche de solutions de rechange et de faire progresser la recherche sans expérimentation animale. Le rapport, qui aurait dû être remis depuis longtemps, devait également exposer les différents moyens pouvant permettre aux instituts et chercheurs et chercheuses soutenus avec des fonds publics de recourir à des méthodes de rechange afin de réduire le nombre d'animaux utilisés pour les expériences.

Vu l'ampleur de l'expérimentation animale et son financement avec des fonds publics dans le canton de Berne, il faut un rapport cantonal concernant la situation actuelle, l'évolution qui y a conduit et la manière dont sera abordée dorénavant la problématique. Ce serait une contribution aux efforts entrepris par la Confédération pour réduire l'expérimentation animale et proposer des méthodes de rechange. Il faut cependant aussi un rapport cantonal assorti d'une stratégie viable afin que puissent progresser les efforts consentis en parallèle au niveau des universités, des hôpitaux et des instituts de recherche.